



HAL
open science

Un temps “ difficile à encaisser ”

Audran Aulanier

► **To cite this version:**

Audran Aulanier. Un temps “ difficile à encaisser ”. *Temporalités: revue de sciences sociales et humaines*, 2021, 33, 10.4000/temporalites.8278 . hal-03328027

HAL Id: hal-03328027

<https://hal.science/hal-03328027>

Submitted on 27 Aug 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un temps « difficile à encaisser »

Temps de la procédure et temporalité quotidienne des demandeurs d'asile

A time that is "hard to take". Time of the procedure and daily temporality of asylum seekers

Un tiempo "difícil de aguantar". Tiempos procedurales y temporalidades cotidianas de los solicitantes de asilo

Audran Aulanier



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/temporalites/8278>

DOI : [10.4000/temporalites.8278](https://doi.org/10.4000/temporalites.8278)

ISSN : 2102-5878

Éditeur

ADR Temporalités

Ce document vous est offert par Université de Lille



Référence électronique

Audran Aulanier, « Un temps « difficile à encaisser » », *Temporalités* [En ligne], 33 | 2021, mis en ligne le 16 juin 2021, consulté le 27 août 2021. URL : <http://journals.openedition.org/temporalites/8278> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/temporalites.8278>

Ce document a été généré automatiquement le 27 août 2021.



Les contenus de *Temporalités* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Un temps « difficile à encaisser »

Temps de la procédure et temporalité quotidienne des demandeurs d'asile

A time that is "hard to take". Time of the procedure and daily temporality of asylum seekers

Un tiempo "difícil de aguantar". Tiempos procedurales y temporalidades cotidianas de los solicitantes de asilo

Audran Aulanier

Introduction

- 1 À partir du moment où il *demande* l'asile, le migrant devient un « affilié » en entrant dans une catégorie institutionnelle¹. Cette affiliation « oblige l'administration à le prendre en charge, à le "compter", à reconnaître sa présence en tant que demandeur d'asile » (Belkis, Franguiadakis, 2005, p. 15). Mais cette affiliation est particulièrement incertaine : elle fait fi du quotidien et le demandeur se trouve dans l'obligation de rester à la disposition de l'administration. De plus, elle n'offre presque aucune possibilité de préparer le temps de l'après : le futur. Elle « ne s'applique que dans l'espace-temps de la procédure administrative. Elle correspond d'ailleurs davantage à une assignation administrative (de contrôle et de comptage) qui autorise un traitement spécifique, qu'à une forme d'intégration sociale qui nécessiterait la longue durée et une réelle volonté politique d'accueil » (*ibid.*). Cette assignation administrative laisse les demandeurs dans l'incertitude : ils n'ont d'autre choix que d'attendre les informations quant à leur demande de protection, lesquelles sont longues à arriver et irrégulières. Les demandeurs sont alors largement tributaires des conseils des compatriotes (Clappe, 2019) et de l'aide des travailleurs sociaux, médecins ou bénévoles pour réussir à traverser les « épreuves de l'asile » (d'Halluin, 2012). L'attente n'est pas la moindre de ces épreuves : pendant plusieurs mois, souvent plusieurs années, ils sont placés face à un « temps abondant, redondant, inutile » (Bauman, 1999, p. 135) qui souligne le pouvoir exercé sur eux par l'institution (Bourdieu, 2003 [1997]). Le temps des

demandeurs n'est ainsi plus le leur : ils sont en dehors du temps (Griffiths, 2014) social et historique.

- 2 Le temps long de la procédure est ainsi fait d'attente et d'ennui, comme l'a admirablement montré l'anthropologue Carolina Kobelinsky dans plusieurs travaux (2010, 2012, 2014) à partir d'enquêtes conduites dans des CADA². Cela se répercute logiquement sur la temporalité quotidienne. Lorsqu'il n'y a pas d'objectif précis à court ou moyen terme, les journées se trouvent naturellement moins remplies d'actions structurantes, en particulier lorsque d'autres rôles sociaux potentiels se sont vus perturbés par la migration. Dans ce cadre, ces autres rôles entrent moins en concurrence avec le temps de l'asile que ce n'est le cas pour les chômeurs (Demazière, Zune, 2019), qui gardent notamment (en partie) leurs structures familiales et amicales en dépit de leur situation. Malgré cela, l'émergence de nouvelles routines quotidiennes permet de « faire passer » ce temps, d'y répondre activement. De nouvelles activités peuvent également, parfois, ouvrir des temporalités inédites et faire concurrence au « temps de l'asile », permettant aux demandeurs de se réapproprier partiellement une temporalité imposée (Tisato, 2017). La mise en lumière des liens existants entre le temps long de la procédure d'asile et la temporalité quotidienne des demandeurs permettra de montrer que le temps de l'asile n'est pas un ennui uniforme, mais qu'il présente des variations et des aspérités.
- 3 Ce texte propose de décrire le temps des demandeurs d'asile comme une « expérience » au sens socio-phénoménologique du terme (Schütz, 1962 ; Waldenfels, 2015), c'est-à-dire qu'il s'agira de donner à voir comment l'individu ressent l'attente, comment il la gère et comment elle affecte son identité. Cette expérience se vit de multiples façons. L'« expérience » temporelle des demandeurs d'asile se situe au croisement de différentes sphères temporelles. Le pouvoir sur le temps à l'intérieur de chacune de ces sphères et la possibilité (ou l'impossibilité) de passer activement d'une sphère à l'autre seront au cœur des lignes suivantes. L'ennui rend passif et annihile la capacité d'action (Kobelinsky, 2010 ; Fritsche, 2012) ; la responsivité des demandeurs – c'est-à-dire leur capacité à répondre aux événements qui leur arrivent (Waldenfels, 2001) – se trouve durablement atteinte. Ne pas pouvoir répondre aux événements qui leur arrivent, ni même les interpréter comme événements, bloque les demandeurs dans le présent (Griffiths, 2014).
- 4 Cet article s'appuie sur une double enquête menée en France et en Allemagne. S'il n'est pas possible de systématiser la comparaison entre les deux pays dans le cadre de cet article, je pointerai tout de même une différence essentielle, à savoir que la perception du temps de la procédure n'est pas la même des deux côtés du Rhin, ce qui a une influence durable sur l'expérience des demandeurs. Ce, même si une grande partie de leur expérience temporelle quotidienne est commune. C'est ce que suggèrent différents travaux – pas si nombreux sur la question – qui, à partir des situations française (Kobelinsky, 2010 ; Tisato, 2017), suédoise (Brekke, 2004, 2010), anglaise (Griffiths, 2014), écossaise (Rotter, 2016) ou autrichienne (Fritsche, 2012), montrent tous – avec une centration plus ou moins importante sur les activités des demandeurs – la prégnance de l'ennui, de la passivité et des fortes contraintes imposées aux demandeurs d'asile par les pays d'« accueil ». Les faibles possibilités pour les demandeurs de participer à la vie publique des pays d'arrivée et le fait que pour véritablement accéder au « champ de l'emploi » il faille bien souvent avoir quitté le

« champ de l'asile »³ (Etzold, 2017) mènent à une existence ressentie comme « sous-vécue » (Täubig, 2019).

- 5 Mon argumentation sera développée en trois temps. Partant de l'observation que le temps long de la procédure d'asile est un temps d'attente, il s'agira de montrer que celui-ci n'est pas totalement « vide » et neutre : les demandeurs d'asile doivent se soumettre aux injonctions des institutions à être un « bon » demandeur, c'est-à-dire *avant tout* demandeur, la vie et les préoccupations personnelles passant au second plan. En m'appuyant sur l'observation ethnographique de scènes de vie quotidienne, j'insisterai ensuite sur le fait que l'attente sur le temps long diminue la puissance d'agir sur le temps court et bloque le demandeur au cœur d'un présent qui dure. Pour terminer, je suggérerai quelques possibilités qu'ont les demandeurs d'ouvrir de nouvelles temporalités, pour résister à l'assignation à attendre du temps de l'asile. Celles-ci sont néanmoins toujours rattachées au temps de la procédure, de sorte que l'expérience du temps faite par les demandeurs d'asile reste « difficile à encaisser » (Stavo-Debaugé, 2012).

Ce texte se base sur une enquête menée à Lille et à Mannheim entre novembre 2017 et décembre 2019. Une trentaine d'entretiens semi-directifs avec des demandeurs d'asile ont été réalisés (7 avec des femmes, qui ne sont pas évoqués ici). Les thèmes évoqués étaient principalement les activités quotidiennes (bénévolat, travail, lieux fréquentés...), les relations personnelles, la perception de l'administration et la perception des lieux d'habitation. J'ai aussi accompagné une dizaine de demandeurs de manière régulière dans leurs déplacements quotidiens, pendant leurs repas... Cela m'a permis de découvrir par moi-même des endroits que d'autres m'avaient beaucoup décrits et d'évoquer des sujets plus intimes que dans les entretiens, par la proximité qui découlait de ces longs temps passés ensemble et de ces SMS, messages WhatsApp ou Messenger régulièrement échangés. Les demandeurs pouvaient ainsi me parler de ce qu'ils ressentaient lorsqu'ils « erraient » dans la ville, lorsqu'ils se noyaient dans la foule aux alentours de la gare ou lorsqu'ils mangeaient avec des amis. Enfin, j'ai observé plus de 250 rendez-vous entre travailleurs sociaux et demandeurs dans trois centres d'accueil ; *via* les accès donnés par les travailleurs sociaux, j'ai également pu ethnographier la vie quotidienne dans ces centres à raison de deux jours par semaine pendant mon enquête de terrain. Côté français, j'ai également ethnographié un squat d'habitation pendant trois mois.

Le temps long de la procédure : un rythme de vie qui porte atteinte à la liberté individuelle

- 6 Le temps de l'asile est perçu par les demandeurs comme une longue période d'attente, qu'Aslam⁴, Iranien rencontré à Lille, décrit comme un temps perdu : « Je perds mon temps, Je reste juste ici et j'attends des nouvelles – ma vie est juste un stop, un trou », dit-il alors que nous discutons en anglais. Cette image de la vie *comme* un moment de pause, un trou dans lequel on s'enfonce, est revenue particulièrement souvent au cours de mes échanges avec les demandeurs. Le plus souvent, cela s'accompagne de la description *typique* d'une vie qui ne serait pas « en pause » : une vie *normale* espérée. Comme le relève Rotter (2016, p.86) en reprenant une distinction faite par

l'anthropologue Vincent Crapanzano (1986), leur attente est *instrumentale* : ils attendent explicitement le résultat de leur demande, laquelle est « orientée, dans sa modalité positive, vers l'objectif spécifique et discernable d'obtenir le statut de réfugié ». En l'absence de réponse, difficile d'organiser sa vie autour d'autre chose que de *ce qu'il faut faire* pour obtenir une réponse positive. De sorte que ce temps ressemble finalement à celui des prisonniers, que Gilles Chantraine décrit comme un « évidement », un temps difficile, voire impossible, à inscrire sur « le calendrier biographique de l'individu » (2004, p. 263). Si les prisonniers vivent pour leur sortie, les demandeurs d'asile vivent pour un temps autre⁵.

- 7 Avec les contraintes de l'institution, il est très compliqué pour les demandeurs de mettre en place des activités qu'ils estiment utiles pour leur futur. La période de la demande d'asile est un « temps sans direction », selon l'expression de Brekke (2010, p. 164) : « dans le même temps, les demandeurs espèrent qu'ils seront autorisés à rester, mais ne savent pas comment. Sans futur vers lequel se diriger, la personne ne reçoit aucun indice sur la façon d'agir dans le présent ». Avec ces incertitudes, le présent s'étend et se dissocie avec difficulté du passé et du futur. Le rythme de vie est dicté par les institutions qui attribuent ou non le statut de réfugié, de sorte que l'expérience temporelle des demandeurs d'asile tend à se calquer sur le rythme que prescrit l'organisation de la procédure d'asile, laquelle n'est pas exactement la même de part et d'autre du Rhin.

En France : une attente scandée par les audiences à l'OFPPRA (et à la CNDA)

- 8 La demande d'asile commence par le dépôt d'un dossier dans une SPADA. Un rendez-vous à la préfecture, dans un GUDA⁶, est alors donné à celui qui n'est pas encore officiellement demandeur d'asile. À l'issue de celui-ci, la demande d'asile est officiellement enregistrée ; le demandeur doit alors s'occuper, dans un délai de trois semaines, d'envoyer par la poste son dossier de demande d'asile à l'OFPPRA, comprenant notamment un court récit écrit récapitulant les raisons de la demande. À compter de ce moment, une attente de plusieurs mois débute avant de recevoir une convocation à un entretien avec un agent de protection à Fontenay-sous-Bois. Si le résultat est négatif, il sera alors possible de faire appel devant la CNDA⁷ ; un nouveau délai de plusieurs mois sera nécessaire avant de pouvoir s'exprimer devant la Cour.
- 9 Avant que le demandeur soit reçu, l'attente dure donc longtemps. Si en moyenne les délais de traitement de l'OFPPRA sont légèrement inférieurs à quatre mois⁸, il faut aussi ajouter le temps nécessaire pour être reçu au GUDA (en principe quelques jours, mais il fallait environ trois mois à Lille début 2018) puis compter éventuellement sur les délais de la CNDA : six mois et demi en moyenne en 2018. Il n'est donc pas rare que la durée totale de la période de demande d'asile dépasse une année ; elle s'étendait entre six mois et presque quatre ans pour les demandeurs rencontrés pendant l'enquête. Au cœur de cette durée où le temps paraît perdu, comme le disent Aslam et de nombreux autres demandeurs, les préparations des entretiens puis les audiences à l'OFPPRA – et à la CNDA si besoin – coupent l'ennui « en introduisant de nouvelles préoccupations, nouveaux espoirs, en somme, un renouvellement de l'attente » (Kobelinsky, 2010, p. 163). Au quotidien, ces nouvelles préoccupations peuvent en effet être vectrices d'espoir : le demandeur peut à nouveau réussir à anticiper le futur « sur le mode de

l'imagination » (Schütz, 1932, p. 81) et formuler des projets en pensant à une éventuelle obtention de « papiers ». Mais sur le temps long, lorsque ces ruptures temporelles viennent perturber d'autres projets engagés, lorsqu'elles dérangent une routine qui s'était établie, elles peuvent donner le sentiment d'être « coincé » dans le temps de l'administration, sans possibilité d'en sortir. C'est le sens des propos de Touré, demandeur d'asile guinéen rencontré à Lille, qui revient sur sa perception du rythme temporel depuis le début de sa demande d'asile jusqu'au moment de l'entretien, où il attend une réponse de la CNDA après un peu plus de deux ans en France :

L'OFPPRA ça te revient dans la tête au moins tous les soirs quand tu vas dormir, et souvent plein de fois dans la journée. Ils te forcent à y penser. De toute façon, c'est eux qui décident, de tout. Tu peux pas vraiment travailler [...]. Tu peux pas avoir chez-toi. Tu peux pas faire tes journées comme tu veux [...]. Ils décident quand c'est que tu dois faire des rendez-vous, quand c'est que tu dois rien faire ; ils décident de tout. Au début, tu t'ennuies, tu sais que tu vas passer un jour à l'OFPPRA. Après, vite, il faut se préparer, tout le monde dit d'aller voir les associations, la CIMADE, tu prends peur, tu te questionnes complètement là. Après le passage, c'est rien encore. Tu attends tu attends, tu espères que ça va marcher [...]. Bon, on te dit CNDA. Ok, tu changes rien, t'attends, mais tu te dis : dernière chance. Et puis quelque temps avant tu as la date et là tu t'affoles quoi : au CADA ils te font des préparations, plusieurs rendez-vous pour préparer tout ça, tu as tes billets de bus pour aller vers Paris, le plan du métro tout ça. Tu vois, plein de trucs. En fait c'est la montagne, avant les rendez-vous tu es en haut et tu dois courir vite pour monter, sinon tu restes en bas et tu marches dans tes journées, toujours pareil. Comme si qu'à distance ils ont le contrôle sur ta vie. *La grande affaire c'est la liberté*, c'est la conclusion de mes réflexions quoi. Tu veux une vie normale, c'est-à-dire une vie libre où tu travailles, tu veux pas que le Gouvernement il décide si tu dois t'accélérer ou ralentir ; surtout que même pas, t'es prévenu à l'avance : « allô Monsieur, il faut venir préparer la CNDA là tel jour, encore semaine prochaine » [dit l'assistance sociale]. « Ok d'accord », tu dis. (Entretien en français en avril 2019)

- 10 Ce balancement entre ralentissement et accélération de l'existence est la marque d'une « attention fabriquée » (Waldenfels, 2010, p. 43). Le demandeur d'asile est *forcé de porter son attention* sur les préparations aux entretiens ou aux audiences. Cela accélère ses journées et le contraint à faire des exercices d'attention qui se réfèrent à son passé, alors que celui-ci peut être inracontable (Leclerc-Olive, 2018), ou alors que l'attention peut être difficile à diriger en raison d'un traumatisme, d'un choc, ou d'une vie quotidienne compliquée qui la monopolisent. Cette fabrication de l'attention a une influence particulièrement importante sur le temps vécu : l'obligation d'être *sur-attentif* à sa situation administrative à certains moments enferme dans l'actuel. Il n'est plus possible de se projeter, il faut être à disposition de l'institution malgré la peur et les questions, explique Touré. Diabaté, qui quant à lui n'est pas hébergé en CADA, explique qu'il a la sensation d'être « toujours là, coincé », car dans le même temps sa situation n'évolue pas – il n'a toujours pas de « papiers » – et, malgré sa volonté de penser à autre chose, son attention se porte presque exclusivement sur *ce qu'il faut faire* pour se préparer à l'audience de la CNDA : « toujours penser à ça, voir la CIMADE, repenser, parler avec les frères qui étaient déjà passés... ». Il ne peut plus penser à autre chose qu'aux préparations et au jour de l'audience, qu'il imagine sans cesse, au point de devoir prendre des somnifères. Ce présent de l'asile dure jusqu'à la lie, sans vue précise sur sa fin ; il réduit l'espace pour penser le futur, l'après-procédure, ou simplement faire autre chose de son présent. Cela occasionne finalement une certaine « perte de la catégorie de la possibilité », qui est en fin de compte – on en revient aux propos de Touré – une « perte de la liberté » (Goldstein, 1934, p. 198).

- 11 Cette accélération et ce ralentissement forcés de l'existence laissent penser que le temps des demandeurs d'asile n'est pas précieux, n'est pas digne d'autre chose que de préparer l'asile ou d'attendre des réponses. Cela transparait aussi dans les propos de Daouda : « ils ont eu cinquante ans pour me convoquer à l'OFPRA, quand j'avais du temps. Maintenant je suis en L2 de droit, c'est très sérieux, et ils me convoquent en plein pendant les partiels. C'est hyper stressant... » (mai 2019). L'absence de règles claires et explicites en ce qui concerne le calendrier des réponses données par les institutions est un motif récurrent d'anxiété et de sentiment d'injustice chez les demandeurs d'asile (Brekke, 2004). L'impression que l'institution est toute-puissante et le peu de communications de sa part, que ce soit au niveau de la distribution et de la justification des informations ou au niveau de la traduction de celles-ci dans des langues comprises par les demandeurs⁹, produit un « bouleversement des catégories temporelles ». Éliane, demandeuse d'asile citée par Kobelinsky, résumait ce bouleversement en déclarant : « pendant qu'on attend, on ne peut pas trop se situer » (2010, p. 162, je souligne).
- 12 C'est qu'en sus du fait que la période de l'asile soit ressentie comme ennuyeuse et inutile, quel que soit son temps objectif, sa durée est totalement imprévisible. Personne ne peut répondre aux questions des demandeurs sur leur date de convocation, même de manière approximative. Et ce n'est pas en demandant à d'autres la durée de leur attente qu'ils auront une idée plus fiable, tant le délai avant convocation est disparate, en fonction de la situation administrative (après une procédure Dublin ou pas, procédure accélérée ou non, disponibilité d'un traducteur si la langue parlée n'est pas courante...) et aussi, tout simplement, d'une forme de hasard. Les demandeurs savent seulement que si leur demande est rejetée, ils devront partir ou trouver une solution pour rester, légale ou illégale. Mais sans plus de précision et souvent en l'absence de structures temporelles familiales et amicales fortes, il est très difficile de trouver à quoi se raccrocher pour pouvoir envisager un futur et pour réussir à décoder les comportements typiques des personnes croisées chaque jour, ce qui permettrait de se resocialiser dans une nouvelle communauté (Schütz, 2003). Dans ce cadre, les difficultés à répondre aux événements qui les heurtent mènent chez certains demandeurs à l'impression de devenir des animaux, ou même des choses. « Je suis comme la chaise », me dit Tidjani. Alors que, ne percevant pas immédiatement le parallèle, je lui demande de préciser sa comparaison, il poursuit :
- Ta chaise, tu l'as reculée, tu t'es assis, tu l'as approchée de la table, maintenant tu es assis dessus ; après tu la reculeras encore quand on se dira « salut ». Tu as fait tout ça sans réfléchir, sans penser. Moi c'est pareil. On me bouge d'un endroit à l'autre, et je ne sais pas quand on me rebouge. (Érythréen, entretien en anglais en mars 2018)
- 13 Le temps est marqué par un ou deux pics d'intensité avec les auditions à l'OFPRA puis éventuellement à la CNDA : lorsque l'administration ordonne au demandeur de se tenir prêt, il doit l'être immédiatement et son temps quotidien s'accélère brutalement. Après l'audience, celui-ci s'effondre brutalement ; il ne reste qu'à attendre la décision. Le rythme de vie des demandeurs d'asile dépend presque exclusivement du temps de l'institution. En cela, le temps de l'asile se rapproche du temps des institutions totales au sens de Goffman, qui ne permet pas à ceux qui le vivent de s'extraire de ce temps qui n'est pas le leur. La passivité face aux accélérations et aux décélérations rend extrêmement précaire pour les demandeurs la possibilité d'inscrire ce qu'il se passe pendant la période d'asile sur leur « calendrier privé » (Leclerc-Olive, 1998), ce qui

permettrait de donner du sens aux événements. Ainsi, le temps est « prescrit » par l'institution, qui dicte ce qui doit être fait ; cette prescription est aussi de plus en plus le fait des associations (d'Halluin, 2012 ; Pette, 2014) qui, tout en faisant le travail (nécessaire !) d'aide aux demandeurs, participent de ces ruptures de rythme. Les déplacements dans « les associations, la CIMADE », comme le dit Camara, font partie intégrante de l'accélération du temps qu'il décrit.

En Allemagne : une attente qui se découple (en partie) de la procédure d'asile

- 14 La situation générale en Allemagne ressemble par bien des aspects à la situation en France : ennui, pouvoir de l'institution sur les figures individuelles, passivité... Mais les variations d'intensité du rythme temporel n'ont pas lieu selon la même séquence qu'en France, et les passages devant le BAMF¹⁰ puis éventuellement devant une cour d'appel – s'ils sont évidemment capitaux en ce qu'ils décident du futur des demandeurs – ne sont pas aussi centraux.
- 15 Dès le début de la procédure¹¹, tout va beaucoup plus vite qu'en France, en particulier depuis 2016 et l'*Integrationsgesetz*¹². Avec cette loi, qui réagit de manière directe à la soi-disant « crise » de 2015 en intégrant un souci d'efficacité dans la gestion de l'asile, la majeure partie des demandeurs est entendue par le BAMF dans un délai de deux mois¹³. Les premières semaines sont très intenses pour les demandeurs : après quelques nuits dans un centre à proximité du lieu où ils ont demandé l'asile, ils sont transférés dans une autre ville, voire un autre *Land*, responsable de leur demande d'après la clé Königstein¹⁴, puis hébergés dans un centre de premier accueil (*Erstaufnahmestelle*). Un premier entretien (le *Reiseweg-Befragung*), qui porte sur l'itinéraire emprunté pour arriver en Allemagne, est réalisé très rapidement, souvent avant même le transfert dans le centre qui accueillera le demandeur plusieurs mois. Quelques semaines plus tard, c'est l'*Anhörung*, l'équivalent de l'entretien à l'OFPRA, qui a lieu. Les événements-clés que sont la prise en charge dans un hébergement et l'entretien par les instances chargées de statuer sur l'attribution du statut de réfugié ont lieu beaucoup plus rapidement qu'en France. Ces événements ne sont pas en eux-mêmes positifs, mais, sur le plan temporel, leur multiplicité dans un temps objectif relativement court donne l'impression d'avancer, comme l'explique Mike :
- Tu sais, les premiers temps, c'est ok. Tu es arrivé, ils te donnent un lit, tu te reposes, et tu sens que ça avance pour ton dossier. On te dit tu vas là, puis là, là tu fais l'interview. Tu vois, comme tu changes souvent, tu sais, ça donne l'impression que ça va vite. (Guinéen, entretien en français en octobre 2018)
- 16 Cet extrait d'entretien montre aussi une grande passivité des demandeurs, même pendant cette période intense. Un lit est obtenu, mais, s'il permet de se reposer, les changements avant de pouvoir rester plusieurs mois au même endroit empêchent toute appropriation du lieu. Et l'entretien devant le BAMF ne nécessite pas de version écrite préalable contrairement à ce qui est demandé à l'OFPRA : une convocation puis « tu fais l'interview ». Pas de récit écrit à rédiger ni de temps pour se préparer avec des bénévoles ou des professionnels¹⁵ : le temps manque pour cela. L'audition représente un des événements marquants de cette première période – peut-être le plus marquant – mais il est au cœur d'une série d'événements et ne peut se représenter comme un sommet. Après cette audition a souvent lieu un autre transfert dans un autre centre de premier accueil ; c'est cet événement qui met fin à un début intense. Très rapidement,

l'entretien est déjà un événement *passé*, et les conditions de vie quotidienne deviennent la préoccupation centrale. En ce sens, là où en France les demandeurs se situent spontanément par rapport à la procédure, sur le mode de « j'attends la réponse de l'OFPRA », « je vais bientôt passer à la CNDA », « j'attends ma convocation »... leur temps est moins balisé en Allemagne par ce type d'événements à venir qui structurent la durée même en l'absence d'une date précise.

- 17 Après cette première phase, le quotidien des demandeurs ne change pas réellement. Alors que la passivité perdure, il n'y a plus d'événement nouveau et le plus dur à vivre commence : un temps plat où il ne se passe plus rien pendant des mois, même au niveau administratif. L'ennui est alors total et l'attente particulièrement difficile à supporter. Le fait qu'au début de la procédure les demandeurs soient contraints de rester jusqu'à six mois¹⁶ dans de grands centres de premier accueil n'est pas étranger à ces difficultés. L'absence de nouvelles de l'institution quant à la demande d'asile se conjugue alors avec des conditions de vie très difficiles : « manger, attendre, dormir, se réveiller », voilà comment la plupart des demandeurs résument leur vie durant cette période (Aulanier, 2021 ; Goebel, 2020). Finalement, l'espoir d'obtenir l'asile en arrive presque à s'effacer devant l'espoir d'obtenir un transfert vers un centre de second accueil, avec des conditions de vie meilleures et plus de droits (notamment une véritable allocation mensuelle en lieu et place du *Taschengeld*¹⁷ reçu jusqu'alors, qui est d'un montant de seulement une centaine d'euros par mois). Rejoindre sa famille, avoir une « vie normale » en travaillant (Täubig, 2019), ou avoir un endroit plus calme ou plus proche d'un médecin pour mieux vivre, sont les trois principales raisons de vouloir être transféré. Cette formule, souvent utilisée par les demandeurs, est frappante : « vouloir être transféré ». Même la volonté, le projet de quelque chose, se transforme en un projet d'être déplacé. Le passif hante la vie du demandeur d'asile. Cet espoir de transfert reste cependant ce qui permet de tenir ; comme l'indique la belle formule de Paul Valéry, « l'espoir fait vivre, mais comme sur une corde raide » (1960 [1942], p. 864). Il est aussi à noter que, souvent, l'espoir du transfert et l'espoir d'obtenir l'asile s'entremêlent, sans que la différence entre les deux ne soit forcément très claire, ainsi qu'on peut le voir dans un extrait de journal de terrain qui relate un rendez-vous entre un travailleur social et un demandeur :

16 octobre 2018 : [...] nouveau demandeur syrien, vient d'arriver (à nouveau compréhension difficile - peu de paroles, mais ça dure car communication *via* Google translate). Il veut un transfert pour aller avec sa famille, il a des petites sœurs/frères, son père est malade. Sa famille est à Gelsenkirchen, c'est un autre *Land*... [...] Les travailleurs sociaux de Heidelberg, où il était avant, ont déjà fait une demande de transfert pour lui, pas encore de réponse. Il ne comprend pas ; ils lui avaient dit ok pour le transfert et il est arrivé là, mais il n'y a pas sa famille : « Pourquoi changer alors ? » Discussion sur l'acceptation, le TS essaye de lui faire comprendre la différence entre acceptation du transfert (par la région) et de l'asile (par le BAMF) ; ça reste pas clair, mais pas le temps de lui expliquer plus... [...]

- 18 À l'attente se superpose l'incompréhension des ressorts de l'administration. Après seulement quelques jours au centre, ce demandeur ne comprend déjà plus ce qu'il attend. Cette incompréhension survient aussi lorsqu'une réponse négative arrive du BAMF et qu'il faut faire appel. Au milieu d'une attente imposée, le demandeur se voit soudain obligé de réagir rapidement aux requêtes de l'institution, comme l'explique Gaby.

J'ai fait la demande j'étais à Heidelberg, après ils m'ont transféré au camp ici [à Mannheim]. Maintenant j'ai attendu depuis l'année dernière, environ dix-sept

mois... Et maintenant ils ont refusé, je dois retrouver un avocat pour faire appel, ils ont donné une feuille au camp avec les noms. Je crois qu'il faut aller vite, très vite ! Vraiment, ils ne donnent pas les infos. Je dois comprendre ce qu'ils veulent. Mais vite, la fille au bureau m'a expliqué, c'est que deux semaines. Et il faut payer l'avocat, mais je n'ai pas d'argent... Mais ils ne voulaient pas que je travaille et ils ne m'ont pas donné le transfert... Alors vraiment, comment faire ? (Gambien, entretien en anglais en septembre 2018)

- 19 Après un long moment sans avoir le droit de travailler et sans nouvelles, il faut soudain, en moins de deux semaines, formuler l'appel (ce qui est possible avec l'aide des travailleurs sociaux), comprendre de quoi exactement il est question, se repencher sur son récit pour comprendre les raisons du refus et donner à l'avocat de quoi plaider sa cause (souvent lors d'un unique rendez-vous, des mois avant l'audience au tribunal). Dans le même temps, au sein du camp¹⁸, la vie quotidienne ne change pas vraiment : il n'y a toujours pas de possibilité de *faire* grand-chose. Les phases d'ennui sont d'autant plus dures à supporter qu'elles s'accompagnent d'un temps « frénétique » (Griffiths, 2014, p. 1998), avec des réponses rapides à apporter à l'institution. L'attente et le temps frénétique ne se suivent pas logiquement, mais se chevauchent, ce qui rend encore plus complexe le fait de pouvoir avoir des réactions adaptées. Dans ce cas, écrit Griffiths, « la méfiance à l'égard du temps résulte de délais imprévisibles et hors du contrôle des individus. Cela se manifeste par la désorientation qu'implique le fait d'être incapable d'imaginer même le futur proche et confine les gens à vivre dans le présent absolu » (2014, p. 2001). Cette vie dans un présent absolu peut durer longtemps : d'après les chiffres fournis par le BAMF, la durée de la procédure était en moyenne de vingt et un mois en 2019 et 7 % des procédures duraient jusqu'à quatre ans. Mais, comme on l'a vu avec le demandeur syrien évoqué au-dessus dans l'extrait de journal de terrain, nul besoin d'attendre aussi longtemps pour que l'attente soit dure à supporter.
- 20 Enfin, s'il n'est pas possible de le détailler ici, obtenir un transfert dans un centre de second accueil change la perspective : les demandeurs peuvent, grâce à des meilleures conditions de vie, retrouver des activités qui viennent répondre à ce temps inutile en ouvrant de nouvelles temporalités, détachées du temps de l'asile et d'un présent absolu. Mais ces nouvelles temporalités sont aiguillées vers la perspective de l'intégration par les travailleurs sociaux et les bénévoles : « *Première phase* : aide, pendant quelques semaines ; *deuxième phase* : intégration », m'annonce ainsi clairement un groupe de bénévoles. Plus que la future audience, ce sont les cours de langue et la recherche d'un travail ou d'une formation qui structurent le temps des demandeurs d'asile, pendant que l'incertitude plane toujours. Cette importance du concept d'intégration se perçoit aussi avec la création en 2015 de la catégorie des demandeurs ayant de bonnes *chances de rester*¹⁹ (*Bleibeperspektiven*). Ces derniers ont un accès privilégié (voir BMAS, 2017) à des cours d'intégration, de langue, des programmes de découverte du marché du travail via le *JobCenter* (équivalent de Pôle emploi), la possibilité de se faire financer les frais de traduction et de reconnaissance de diplômes... Là où ceux qui viennent de pays d'origine sûrs, comme Gaby, peuvent rester indéfiniment dans les centres de premier accueil, l'accueil est pour eux directement axé sur l'intégration.
- 21 En France, la durée d'attente se structure quasi exclusivement autour de la procédure d'asile, à travers les auditions à l'OFPPA puis à la CNDA. Celles-ci sont précédées d'une montée progressive de l'attention vers ces moments capitaux, à travers les préparations dans les associations et avec les travailleurs sociaux quand les demandeurs sont logés. L'accueil (de l'institution comme des bénévoles) est largement

centré sur l'aide dans la procédure et sur les conditions de vie *comme* demandeur d'asile. Des réflexions sur l'idée d'hospitalité sont également beaucoup plus prégnantes qu'en Allemagne. *D'abord, obtenir l'asile* pourrait être le credo commun de nombre de militants et travailleurs sociaux.

- 22 En Allemagne, lorsque les demandeurs sont au cœur de l'attente la plus poignante, dans les centres de premier accueil, c'est l'espoir d'un transfert qui tient le rôle central, même si, on l'a vu, cela n'est pas dénué de liens avec la volonté d'obtenir l'asile. Ensuite, apprendre l'allemand et trouver du travail ou s'inscrire dans une formation deviennent le plus important. Pendant la seconde phase, les bénévoles se concentrent largement sur des apprentissages « utiles » et la recherche d'un travail, comme l'a montré l'enquête dans un centre de second accueil de la banlieue de Mannheim. Les injonctions à l'intégration mettent ainsi une pression temporelle plus forte sur les demandeurs : s'ils échouent à s'« intégrer », le temps est d'autant plus inutile ; s'ils réussissent, l'attente est d'autant plus compliquée à comprendre²⁰.
- 23 Ainsi, malgré beaucoup de ressemblances, ces quelques différences rappellent en creux que la France et l'Allemagne ont une compréhension différente du concept d'intégration, comme de très nombreux travaux l'ont déjà démontré²¹. Ce qui importe en Allemagne est de devenir le plus rapidement possible indépendant des aides sociales et de trouver du travail²², là où en France, le but est davantage de pouvoir s'installer durablement une fois l'asile obtenu, avant de chercher du travail. Mais dans les deux cas, les demandeurs d'asile ne peuvent pas disposer activement de leur temps, ce qui occasionne un devenir-étranger à soi.

Le quotidien comme matérialisation du temps long...

- 24 Le temps des demandeurs d'asile est donc un temps pendant lequel l'institution assigne à l'attente. Attendre pendant une longue période engendre une réduction de « l'assurance intime de pouvoir se rendre capable » (Breviglieri, 2012) : cette perte de pouvoir-agir se retrouve au cœur des journées. Mais cela ne veut pas dire que la temporalité des demandeurs est complètement vide (Rotter, 2016).

L'expérience du demandeur : (in)capacité à changer de sphère temporelle

- 25 « Je peux rester quatre jours, cinq jours, sans sortir de ma chambre, au lit à regarder des vidéos sur YouTube ou à envoyer des messages WhatsApp », m'explique un demandeur érythréen à Mannheim. De même, Kokou me dit plusieurs fois, alors que nous nous donnions rendez-vous pour aller marcher vers 13 heures, après que j'ai assisté à la session de « bureau ouvert » avec les travailleurs sociaux, qu'il n'était pas encore levé. Un mardi de novembre, par exemple, il m'envoie un message vocal sur WhatsApp en se réveillant : « désolé, j'étais encore au lit, je suis un peu décalé ; je fais la toilette puis je viens ». Il arrivera une heure plus tard, me précisant qu'il n'était pas sorti depuis trois jours, « avec le froid », et qu'il ne savait « plus trop les horaires ». « La perte des points de repère routiniers » (Laacher, 2005, p. 114) n'aide pas à redonner au temps un caractère journalier, à lui permettre de défiler à nouveau à une vitesse normale. Il faut aussi signaler que le bruit incessant, à cause du logement collectif, participe de cette perte de repères (Christ et al., 2019, p. 22)²³. Les centres de premier

accueil allemands sont particulièrement touchés par ce bruit, avec plusieurs centaines d'hébergés (700 dans le centre où j'ai enquêté) qui n'ont pas forcément les mêmes horaires de coucher et de lever.

- 26 Cette déstructuration du quotidien est une première variante de l'expérience de l'asile, en particulier pour les personnes hébergées²⁴, tant les centres d'accueil cristallisent l'ennui (Kobelinsky, 2010). Finalement, un temps déstructuré empêche de passer activement d'une sphère temporelle à une autre, c'est-à-dire avoir un temps pour soi, un temps pour le sport, un temps pour le travail, etc. Tout finit par se raccrocher à la sphère de l'asile, comme on l'observe chez Mike, que j'ai suivi durant plusieurs mois en 2018. Alors que pendant ses premiers temps en Allemagne, il lui arrivait d'aller en boîte de nuit pour danser, de jouer parfois au football, etc., il passe maintenant sa vie à attendre, ce qui l'empêche de faire autre chose.

Je stresse vraiment trop... Je pense que à ça [les papiers] quand je suis dans ma chambre. J'ai trop peur, la fatigue est là. Ça s'arrêtera jamais car c'est le Gouvernement qui décide. J'ai peur qu'ils me chassent. Je ne suis plus joyeux comme au pays avant les problèmes. Si je rentre, c'est fini, ma vie est finie... Du coup je peux rien faire ; le seul truc important c'est les papiers... Alors j'attends les papiers. Et ça fatigue. Alors j'attends chaque jour.

- 27 Cet espoir des papiers est finalement la seule chose qui le raccroche au futur. Ses journées ne s'emplissent que des mêmes morceaux de musique écoutés en boucle et de moments passés à manger. Il ne lui « arrive » finalement plus grand-chose. Or c'est par la survenue d'événements que je deviens qui je suis et que je me lie au monde : « je ne deviens moi-même que dans la mesure où quelque chose se passe et il ne se passe quelque chose (pour moi) que dans la mesure où je deviens » (Strauss, 2000 [1931], p. 566 ; cité par Thoma, 2019). S'il ne se passe rien, le soi peine à maintenir l'identité minimale nécessaire à l'action. Faute de donner de nouvelles réponses, le soi plie sous son propre poids.
- 28 Ce type d'expérience quotidienne ne produit pas de typification au sens de Schütz, c'est-à-dire que rien ne se sédimente dans une « réserve d'expérience » qui permettra de comprendre et d'interpréter les futures expériences. Dans ces conditions, la capacité d'action se réduit. En effet, explique Schütz, les projets d'action ont une « perspective temporelle particulière » (Schütz, 2008 [1987], p. 28) : une action a lieu sur le mode d'une anticipation à partir d'un stock de connaissances passées disponibles, la réserve d'expérience, qui se réactualise sans cesse. Quand le présent se dilate, il devient plus difficile pour le sujet de mobiliser son stock de connaissances et il reste bloqué dans la temporalité qui lui est assignée par l'institution.
- 29 Pour d'autres demandeurs, la déstructuration n'est pas si franche. C'est en particulier le cas pour ceux qui ne sont pas hébergés, donc en France. Un temps très segmenté s'observe même dans les propos de Diabaté.

Le matin on sort, on vient à l'ABEJ²⁵ ici, on prend le café là-bas, après douche. Après on va au parking comme ça ou bien à République soit jusqu'à près de midi, on reste là-bas jusque midi comme ça. Ensuite on va à AIDA. On te donne un ticket tu peux manger là à midi pendant quatre mois, jusqu'à ce que tu vas toucher l'ADA. Tous les jours c'était la vie quotidienne la même le matin à 8 heures on se lève on vient à ABEJ, on attend, on va à AIDA, il faut être à l'heure pile, on va à République ou à OZANAM pour prendre café surtout quand il y a du froid dehors, le soir on rentre au squat on s'assoit ou alors on va au parc rouge, à 18 heures souvent ils amènent le manger. Après on mange là-bas. On rentre souvent un peu tard au squat, tu sais, y a du bruit alors tu gères autrement... (Février 2019)

- 30 Malgré les difficultés importantes de la vie au squat, il ne se passe pas « rien » au quotidien, comme le souligne Rotter (2016) : manger, prendre un café, avoir des renseignements sur la procédure auprès des associations, voir des amis, sont autant d'activités qui donnent au temps un caractère *vécu*. La vie quotidienne suit son cours. Parfois, les journées s'agrémentent de moments plus sympathiques : des cours de langue, des discussions un peu plus animées qu'à l'habitude, des ateliers cuisine, du sport, *etc.* L'expérience du demandeur s'inscrit alors de nouveau dans le temps « public » par l'aspect collectif des actions entreprises. Mais s'ils comblent le temps, ces événements quotidiens n'ouvrent pas de nouvelles sphères temporelles : même la collectivisation du temps reste dans le temps de l'asile, les personnes rencontrées sont en majorité d'autres demandeurs ou des acteurs de l'asile, professionnels ou bénévoles. Le temps quotidien n'est donc pas vide, contrairement à ce qui ressort des descriptions du temps long, mais il se constitue surtout en réponse à des besoins presque vitaux. Il est difficile pour les demandeurs d'agir selon un motif « en vue de » (Schütz), d'anticiper, sans que l'action ne se réfère directement au domaine de l'asile.
- 31 Le demandeur perd la maîtrise de ce qu'il fait au cours de ses journées. Cela renvoie à une vulnérabilité fondamentale qui, comme le relève Johann Michel, « affecte le pouvoir du pouvoir, qui se situe en quelque sorte en deçà de l'attestation elle-même dans nos capacités d'agir. Dans ce cas, le degré de vulnérabilité se mesure notamment au degré de dépendance des “incapables” à l'égard des autres et des institutions » (2015, p. 156). L'enquête confirme largement ce propos : pour presque toutes leurs actions, les demandeurs d'asile ont besoin d'aide, ils sont dans une situation de *remise à l'autre*. Ils ont besoin de tiers qui les aident à prendre des décisions ou à s'expliquer ; ces derniers peuvent être des compatriotes avec de l'expérience, des interprètes bénévoles (Pian, 2017)... Malgré toutes les limites de l'accompagnement social, qui ne résout pas tous les problèmes, les centres de taille modeste permettent un suivi beaucoup plus régulier, qui aide certains à ne pas sombrer et réduit la remise à l'autre, les travailleurs sociaux bénéficiant de plus de temps pour faire comprendre aux demandeurs les informations utiles pour prendre eux-mêmes leurs décisions²⁶.
- 32 L'absence de maîtrise sur le temps est donc ce qui engendre une « incapacité » à agir sur le monde, une incapacité à diriger activement son attention. Michel distingue l'incapacité « absolue » des incapacités « relatives », qui sont l'inverse de capacités particulières. Pour les demandeurs d'asile, il y a bien sûr des pertes de capacité liées à des pertes de savoirs pratiques sur le monde, attribuables principalement à la migration. Mais il y a aussi et surtout une incapacité absolue qui vient des contraintes institutionnelles, et c'est celle-ci qui est la plus problématique, même si elle comprend elle aussi différents degrés. Les sans-abri au « corps empêché » qu'analyse Breviglieri (2012) sont tout en bas de l'échelle d'incapacité ; les demandeurs d'asile sont un peu plus haut (ils agissent encore !), mais leur situation les place tout de même dans un temps de baisse globale des capacités d'action. La « confiance qui part, le moral qui meurt » – qu'évoque un demandeur – sont autant de signes qui montrent que ce que Breviglieri appelle « l'assurance intime de pouvoir se rendre capable » est en chute libre.

Une attention aliénée

- 33 L'attente imposée se traduit par une perte d'espoir qui provoque des difficultés attentionnelles. L'attention, perpétuellement suscitée par un avenir angoissant et incertain autant que par un présent compliqué matériellement parlant, ne peut plus être orientée facilement vers une direction *voulue* intentionnellement. Ce sont les « pensées », ou parfois « mauvaises pensées », sans cesse évoquées par les demandeurs, qui viennent les heurter sans qu'ils ne puissent les rediriger vers autre chose. L'événement-double de l'attention, suscitée-dirigée dans un même geste (Waldenfels, 2004, 2010), s'écartèle en même temps que le soi du demandeur d'asile. Il ne s'agit pas ici simplement d'un événement, aussi traumatique soit-il, qui viendrait changer le demandeur. Le temps de l'asile n'est pas en lui-même un *turning point* (Hugues, 1996 [1950]) ou un événement biographique (Leclerc-Olive, 1997). Il s'agit plutôt de la répétition de requêtes qui rappellent la situation d'attente sans qu'il soit possible pour le demandeur d'y répondre en ouvrant un temps hors de l'attente. Cette répétition atteint la catégorie de l'espoir. Or comme l'explique Camara d'une manière très perspicace, « quand tu perds l'espoir, la confiance en toi-même, elle part en voyage. Alors c'est pire et pire : la galère » (avril 2019). Sans une confiance en soi minimale, impossible de continuer à s'affirmer comme sujet.
- 34 À la suite de Frédéric Moinat (2010), je propose de parler ici d'attention aliénée. Dans cette situation, écrit-il, « passivité et activité sont dissociées et poussées à l'extrême » (2010, p. 57). À partir des travaux de Simone Weil sur les ouvriers travaillant à la chaîne, le philosophe explique que l'attention de ces derniers est d'une part « soumise à des affections passives », comme un bruit anormal des machines par exemple, et d'autre part à « l'ordre de l'usine ». Dit autrement, toutes les affections se voient immédiatement renvoyées à l'ordre social de l'usine, de sorte que l'ouvrier ne pense *plus qu'à ça*. Mais le problème est le suivant : s'il veut garder son travail, duquel dépend sa subsistance, il doit continuer à être attentif. Dans l'attention aliénée, il reste donc une part d'activité, qui se manifeste « par un considérable *effort* d'attention ». L'ouvrier doit ainsi investir « de manière volontariste une énergie psychique considérable » dans la réalisation de sa tâche, la réactualiser sans cesse. « Ainsi, l'attention aliénée se caractérise de manière paradoxale par une extrême passivité d'un côté et une extrême activité de l'autre », conclut Moinat. Le cas des demandeurs d'asile nous place devant une situation analogue. D'une part, tout ce qui suscite l'attention du demandeur le renvoie à sa condition administrative de demandeur d'asile. La répétition des requêtes sociales qui viennent le heurter, les pensées qui arrivent empêchent la créativité de la réponse, empêchent une attention heureuse. D'autre part, le demandeur d'asile doit perpétuellement s'investir dans sa vie de demandeur, penser à ce qu'il doit faire, à la fois pour survivre et pour obtenir un statut dans le futur. De fait, il est compliqué de penser à quoi que ce soit d'autre et le temps a vite fait d'être occupé presque uniquement par ce type de préoccupations, qui épuisent littéralement le demandeur. Physiquement, il se retrouve fatigué par le moindre déplacement ; se lever est un effort. Le sommeil, seul refuge, se trouve également atteint : les pensées empêchent de s'endormir à cause de l'effort d'attention perpétuel qui vient et revient en permanence. Même quand le demandeur d'asile parvient à s'échapper des contraintes, en montrant une capacité à sortir de ce qui lui est imposé, l'attention reste perturbée et empêche d'organiser son temps comme on le voudrait, comme lorsque Kokou, alors qu'il déroge à l'obligation de résidence (*Residenzpflicht*) en vigueur en Allemagne pour être chez sa

femme (avec laquelle il se mariera quelques mois plus tard), interprète les bruits de moteurs de chaque voiture qui passe comme ceux de l'arrivée potentielle de la police, pour venir le « capturer »²⁷. De fait, il se cache, s'empêche de sortir et l'espoir du mariage reste largement parasité par le présent incertain. À travers cela et en plus de l'attente imposée, c'est aussi la hantise de l'échec de la demande qui guette et aliène l'attention. Or « pour les candidats au statut de réfugié, l'enjeu de ce dernier est bien vital, à la fois en ce que sa possession ouvre l'accès à un ensemble de droits leur conférant une présence sociale et en ce que sa privation peut les placer dans une situation où leur existence même se trouve menacée » (Fassin, Kobelinsky, 2012, p. 680).

- 35 La possibilité de l'échec a un aspect tétanisant, d'autant plus que le demandeur ne comprend pas forcément ce dont il est question et sur quels critères se base l'institution, alors qu'il en va de sa vie. En Allemagne, l'entremêlement déjà évoqué de la possibilité d'un transfert, basé sur la seule nationalité, et de l'attribution de l'asile, basé sur un récit de vie, augmente le flou et l'impression, comme le dit Hassen, un Tunisien, « qu'ils ne prennent pas les histoires, que ton pays seulement est important et pas toi ».
- 36 Enfin, les conditions de vie précaires ne sont pas anodines dans ces difficultés à échapper à ces efforts d'attention qui poursuivent le soi partout, à chaque instant. Sans logement stable, qui fasse office de *chez-soi*, même *a minima*, sans un lieu qui offre une « habitabilité » (Breviglieri, 2006 ; Stavo-Debaugé, 2017) minimale, difficile de trouver des activités, de réussir à diriger son attention sur autre chose, de sortir de cette aliénation de l'attention. Nulle part, le demandeur n'a de lieu où il est à l'abri de la méfiance. Dans un hébergement collectif, il peut par exemple craindre d'être reconnu par des agents de son pays d'origine ou, dans la rue, en attendant devant une association d'aide aux LGBT, il peut avoir peur de se voir démasqué comme homosexuel alors qu'il le cachait à sa communauté (Chossière, 2020). Comme les sans-papiers qui ont la hantise de l'expulsion, les demandeurs d'asile « ne peuvent pas constituer un savoir stable, mais doivent se contenter des repères épars pour se diriger avec prudence » (Le Courant, 2016, p. 39). Dans ce contexte, que ce soit au niveau du cadre administratif et juridique de la demande ou au niveau du quotidien, ils peinent à résoudre les enquêtes interprétatives qu'ils débudent et ne s'arrêtent jamais sur un savoir certain. De fait, impossible de savoir à quoi être attentif, d'avoir en tête ce qui vaut la peine d'être cru.
- 37 C'est précisément cette aliénation qui « rend fou », comme le disent beaucoup de demandeurs (Saglio-Yatzimirsky, 2018, p. 110-126), et fait perdre le contrôle de sa propre temporalité. Ce n'est pas seulement le temps long de la procédure qui est affecté de la sorte ; chaque moment quotidien, chaque *instant*, se relie à la situation administrative : comme l'ouvrier décrit par Weil, qui voit tout son environnement et toutes ses pensées orientées uniquement vers le travail à effectuer, vers les machines à faire fonctionner, le demandeur d'asile voit son quotidien colonisé par l'univers de sens de l'asile.

... mais aussi comme ouverture de nouvelles temporalités

- 38 Le tableau dressé jusqu'ici semble bien sombre. Malgré tout, et même s'il n'est pas possible de contourner l'assignation à l'attente sur le temps long de la procédure,

puisque le caractère légal de la présence future sur le territoire dépend précisément de la réponse de l'institution, les demandeurs ne manquent pas d'inventivité pour *répondre* à l'attente au quotidien (Rotter, 2016 ; Tisato, 2017). Mais toutes les réponses ne se valent pas dans leur capacité à *dégager* du temps à *et pour soi*. Il me semble donc qu'il faille introduire une différenciation entre les réponses selon leurs capacités à ouvrir de nouvelles temporalités.

Répondre à l'assignation temporelle

- 39 D'une part, peuvent être considérées comme *réponses reproductives* des réponses à des requêtes quotidiennes, d'abord ancrées corporellement, qui font pour un temps bref passer l'attente au second plan. Il s'agit ici de faire face à une sensation physique d'ennui (« rester assis », disent souvent les demandeurs d'asile), de répondre à des besoins vitaux (manger, se laver...) en créant de nouvelles routines (ce que font les demandeurs hébergés en squat, comme l'évoque Diabaté). Une des possibilités est d'aller marcher, de préférence dans des endroits animés (gare, marché, centre-ville...) : le fait de voir l'activité de l'espace public fait oublier pendant le temps de la « balade » que pour soi il ne se passe rien²⁸. Ce qu'ont en commun ces balades et les nouvelles routines est de contourner l'assignation à l'attente en occupant son temps, tout en restant profondément ancrées dans le temps de l'asile. Ces comportements n'existent que parce que les demandeurs d'un côté continuent à avoir des besoins vitaux pendant leur attente, de l'autre cherchent à éviter la *sensation* d'attente. Ces réponses permettent un dégageant provisoire de l'assignation mais ne permettent pas de se *projeter* dans le futur et de réellement se réapproprié (même partiellement) son temps. Le demandeur n'est ici que faiblement capable de reconstruire son action *a posteriori*, selon un motif-parce-que (Schütz, 2008 [1987]).
- 40 D'autre part, peuvent être considérées comme *réponses créatives* des actes *intentionnels*, par lesquels le demandeur affirme lui-même, en reconstruisant son action, son importance pour sortir de l'attente, pour se sentir utile (au pays d'accueil, à sa famille...), pour rester soi-même, ou pour toute autre raison. Le bénévolat, l'inscription dans des formations (que celles-ci soient professionnelles ou universitaires) ou le fait de travailler sont de telles réponses. Elles permettent d'ouvrir des temporalités nouvelles, à la fois détachées (au moins en partie) de l'asile et rattachées à une « vie normale » : travailler, c'est avoir une « vie normale » (Täubig, 2019) en s'inscrivant de nouveau dans la société. Mais saisir ces opportunités demande d'un côté la capacité à « encaisser » le temps d'attente, qui aliène l'attention, et de l'autre la capacité à mobiliser un réseau (amis, bénévoles, travailleurs sociaux) pour démarrer ces activités. Ces capacités, c'est un truisme sociologique que de le dire, sont inégalement réparties selon les demandeurs : leurs connaissances linguistiques, leurs formations avant l'émigration, *etc.* entrent en jeu. Un demandeur qui a déjà des connaissances dans un domaine précis pourra mettre à profit sa réserve d'expériences pour répondre créativement à l'attente en mobilisant des connaissances déjà acquises. C'est seulement à partir de ce moment de la réponse créative que les capacités d'agir différentes selon les personnes entrent en jeu : *l'expérience* de l'attente et des difficultés à passer d'une sphère temporelle à une autre reste très semblable, quelles que soient ces capacités.
- 41 Mais il est important de noter que l'attente et les réponses ne se succèdent pas logiquement, « ce serait une simplification de déclarer qu'il existe une relation linéaire

entre temps et charge d'attente accrue » (Brekke, 2004, p. 29). Les histoires s'entremêlent tout le temps. Pendant que Kokou attend chez sa future femme, paniqué, son voisin l'observe et discute avec celle-ci. Une fois qu'il sera marié, le voisin lui proposera un emploi (au noir) dans son entreprise de bâtiment. Le même moment est significatif d'un temps suspendu et d'un futur qui s'ouvre, sans pourtant qu'il n'ait été possible pour Kokou de se projeter à ce moment-là.

Le travail comme réponse créative

- 42 Le travail est donc créateur de temporalités nouvelles, qui permettent de se sentir à nouveau humain. « Je suis à nouveau quelqu'un », me dit Abdoul après avoir trouvé un emploi de manutentionnaire, quand quelques mois plus tôt il me confiait n'être « plus un homme » à cause de ses journées passées à attendre. « Maintenant j'ai mon argent, je dois plus demander aux associations pour le manger », explique-t-il également. De la même manière, Aslam, qui voyait sa vie comme un « trou », souligne qu'avec le travail de commis de cuisine qu'il occupe désormais, il se retrouve lui-même. Que ce soit, dans des registres différents, en défiant son sous-chef sur la rapidité des découpes ou en pouvant acheter des cadeaux au bébé qu'il vient d'avoir, il retrouve une dignité et un pouvoir d'agir. Mes interlocuteurs soulignent tous deux qu'ils ne sont plus dépendants de la société, mais qu'ils en font partie. « En s'inscrivant dans des activités comme le travail [...], ils se mettent en position d'être non plus attribués (assignés), mais de *prendre* activement une place au sein de cette société », analyse Felder (2016, p. 92). Si ces deux demandeurs ont pu obtenir un contrat en bonne et due forme, sur le plan de la restructuration temporelle et de la capacité d'action, c'est plus le caractère structuré de l'emploi qui compte que son caractère légal. Beaucoup de demandeurs rencontrés, qui travaillaient dans la restauration ou le bâtiment sans contrat, se trouvaient relativement satisfaits de la situation. En revanche, un travail comme coursier pour les plateformes de livraison à vélo, en raison du caractère solitaire et de l'absence d'horaires fixes de l'activité, s'il permet de redonner aux journées un caractère vécu, n'est pas autant créateur de nouvelles temporalités²⁹. « Tu fais ça pour avoir des sous et pas rester assis quoi, mais bon dès que t'attends les commandes tu penses que tu pourrais faire autre chose avec des papiers, même quand je suis sur le guidon je pense encore à l'asile », explique Moussa, qui travaille pour Uber Eats grâce à la carte d'identité d'un compatriote.
- 43 Dans tous les cas, tant que le migrant reste *demandeur d'asile*, le temps de la procédure reprend souvent le dessus et reste difficile à contourner. L'absence de certitudes quant au temps qu'il lui reste à passer dans cette situation est compliquée à dépasser. Tidjani, qui pourtant fait chaque jour du bénévolat, me décrit ses longues soirées à tourner en rond dans la cuisine de son appartement car, dit-il, « je sais vraiment pas comment tout ça va prendre fin... ». Ce n'est pas sans rappeler l'un des jeunes demandeurs étudiés par Brekke (2004) en Suède, qui lui confesse rester des heures devant sa fenêtre, immobile, en rentrant de l'école, songeant à l'incertitude de son futur. En l'absence d'actions qui donneraient une place dans l'espace public de la société, on a donc un temps *mort* : le système de désintégration organisée (Täubig, 2009) des dispositifs d'accueil assigne à l'attente. C'est de ce système que résulte l'expérience du temps vide décrite par les demandeurs, que toutes les « tactiques » mises en place peinent à dépasser.

Conclusion

- 44 Malgré toutes les possibilités que saisissent les demandeurs d'asile pour reprendre le contrôle de leur temps, celui-ci reste donc « difficile à encaisser », pour reprendre une expression employée par Joan Stavo-Debauge. Dans un article portant sur les victimes de troubles musculo-squelettiques (TMS), l'auteur écrit que « la littérature [sociologique] nous conte des histoires de victimes qui réclament des comptes. Instruites par une “expérience de l'injustice”, elles auraient ainsi le pouvoir de se mobiliser » (2012, p. 191). Pourtant, dans le corpus d'entretiens avec des victimes de ces troubles qu'il étudie, il observe que « nombre de victimes ne parviennent pas à investir [une] modalité d'enquête [qui permettrait d'inscrire l'accident dans “une temporalité plus ample”]. Elles tournent alors de façon obsessionnelle autour d'un “accident” qui n'en exhibe pas les propriétés topiques, en dépit du fait qu'il a été reconnu comme tel » (2012, p. 212).
- 45 La situation n'est pas tout à fait la même pour les demandeurs d'asile. Leur temps n'est pas un *choc*, un *moment* précis, autour duquel ils pourraient se mouvoir par le récit de « façon obsessionnelle »³⁰. Mais les entretiens tournent aussi de manière répétée d'un thème obnubilant : le temps d'attente, que l'on ne parvient pas à dominer. Jamais vraiment surmonté, il est tantôt désespérant, tantôt abrutissant, ou encore infantilisant, animalisant, *etc.* Il faut ajouter que les différentes phases de l'asile, des moments d'ennui profond aux moments de mieux-être en passant par les contraintes institutionnelles fortes, ne se succèdent pas logiquement, mais selon un principe de ruptures temporelles (Griffiths, 2014). L'absence de passage actif d'une sphère temporelle à une autre et ces ruptures temporelles sont cause de l'impossibilité de lancer une *situation d'enquête* de façon pérenne : les demandeurs ne peuvent enquêter eux-mêmes sur ce qui leur arrive, c'est-à-dire (s')expliquer rétrospectivement ce qu'il s'est passé à l'aune de leur réserve d'expériences et inscrire le temps de l'asile dans leur temps biographique.
- 46 Comme le souligne l'anthropologue et psychologue Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, qui reçoit des demandeurs d'asile dans le cadre de ses consultations transculturelles, même le fait d'être *reconnu* réfugié (et donc de voir une issue positive à sa demande) est en même temps une *reconnaissance de la vulnérabilité* (notamment psychique) de la personne. Cette reconnaissance tend à enfermer le demandeur « dans une passivité où il demeure victime » (2018, p. 126). Si elle insiste sur les « événements traumatiques » vécus par ses patients, il faut aussi mettre l'accent sur la passivité du temps de l'asile. Même quand l'épreuve de l'asile *se termine bien*, elle n'est pas forcément encaissée, l'épreuve n'est pas forcément interprétée comme une « opportunité ». Elle ne *passé pas*. En définitive, cette épreuve est fondamentalement liée au temps passif, subi : il faut réussir à se resubjectiver, à ne plus être *demandeur*, à ne plus être *patient*, mais agir de nouveau. C'est le sens de la phrase « sans empathie » que Saglio-Yatzimirsky dit à l'un de ses patients : « Vous avez réussi à obtenir ce que vous vouliez, les papiers. C'est le point de départ pour commencer votre vie ici » (2018, p. 126).
- 47 Commencer sa vie ici, cela veut dire réussir à encaisser le temps de l'asile en le transformant en épreuve productive, une durée qui a *servi à quelque chose* : cela signifie réussir à lancer une situation d'enquête pour réussir à typifier son expérience, pour pouvoir à nouveau faire des projets « sur le mode de l'imagination », selon la formule de Schütz déjà citée. Mais le temps de l'asile, qui engendre une « perte de la capacité à

vivre créativement » (Kaës, 2004, p. 37, cité par Felder, 2016, p. 144), amenuise la capacité à *encaisser* cette durée. Après plusieurs années de vie passive en raison des contraintes de l'institution, il est difficile de changer de rythme de vie, de redevenir un sujet actif dans le monde en ouvrant de nouvelles temporalités, dégagées de celles prescrites.

- 48 La « désintégration organisée » des systèmes d'accueil européens, qui affectent l'identité des demandeurs en les empêchant de mener une « vraie vie » (Täubig, 2019, p. 352) pendant la durée de la demande, les sort ainsi du temps social et historique d'une manière telle que le temps de l'asile ne s'« encaisse » que très difficilement, affectant autant la vie présente du demandeur que son avenir. Le demandeur est *géré au présent*, comme un dossier, et à aucun moment *traité comme potentiel membre* de la communauté³¹ ; il est séparé du monde extérieur (Täubig, 2009). Ainsi, il ne suffit pas de montrer que le temps de l'asile n'est pas vide, mais il faut se soucier de l'effet des activités sur la perception du temps des demandeurs. Pour ces derniers, encaisser l'attente et ouvrir de nouvelles temporalités à eux reste particulièrement difficile, et les réponses demeurent toujours partielles.

BIBLIOGRAPHIE

- AGIER M., 2003. « Identifications dans l'exil : les réfugiés du camp de Maheba (Zambie) », *Autrepart* 26(2), p. 73-89.
- AULANIER A., 2021. « Vivre dans un *Erstaufnahmestelle*. Le cas de Manheim », in Sebaux G., Youssoufi M. (dir.), *Les frontières de la citoyenneté. Enjeux de l'accueil des primo-arrivants*, Agadir, Presses de l'université Ibn Zohr.
- BAUMAN Z., 1999. *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette, tr. fr. : A. Abensour.
- BELKIS D., FRANGUIADAKIS S., 2005. « Accueillir les demandeurs d'asile : quand la relation à l'autre fabrique le politique », *Écarts d'identité* 107, p. 13-20.
- BMAS, 2017. *Ein Leitfaden zu Arbeitsmarktzugang und -förderung Flüchtlinge. Kundinnen und Kunden der Arbeitsagenturen und JobCenter*, Berlin, Bundesministerium für Arbeit und Soziales.
- BOURDIEU P. 2003 [1997]. *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- BREKKE J.-P., 2004. *While we are waiting. Uncertainty and Empowerment among Asylum Seekers in Sweden*, Oslo, Report Institute for Social Research 10.
- BREKKE J.-P., 2010. "Life on hold. The impact of time on young asylum seekers waiting for a decision", *Diskurs, Kindheits- und Jugendforschung, Journal of childhood and adolescence research* 5(2), p. 159-167.
- BREVIGLIERI M., 2006. « Penser l'habiter, estimer l'habitabilité », *Tracés* 23, p. 9-14.
- BREVIGLIERI M., 2012. « L'espace habité que réclame l'assurance intime de pouvoir. Un essai d'approfondissement sociologique de l'anthropologie capacitaire de Paul Ricœur », *Études ricœuriennes/Ricœur Studies* 3(1), p. 34-52.

- CHANTRAINE G., 2004. « La mécanique du temps vide. Structure sécuritaire et réactions individuelles au temps carcéral en maison d'arrêt », in Kaminski D., Kokoreff M. (dir.). *Sociologie pénale : système et expérience. Pour Claude Faugeron*, Ramonville Saint-Agne, Érès, p. 257-271.
- CHOSSIÈRE F., 2020. « Minorités sexuelles en exil : l'expérience minoritaire en ville à l'aune de marginalisations multiples », *Urbanités #13/Minorités/Majorités*. URL : <http://www.revue-urbanites.fr/wp-content/uploads/2020/02/Urbanit%C3%A9s-13-Chossi%C3%A8re-2020.pdf>
- CHRIST S., MEININGHAUS E., RÖING T., 2019. “All day waiting’: causes of conflict in refugee shelters in Germany”, *BICC Working Paper*, Bonn, Bonn International Center for Conversion.
- CLAPPE M., 2019. « Interpréter les récits de demande d'asile : une perspective légitimiste et militante du statut de réfugié », *Lien social et Politiques*, 83, p. 167-183.
- CRAPANZANO V., 1986. *Waiting: The Whites of South Africa*, London, Paladin.
- Demazière D., Zune M., 2019. « Temps de la recherche d'emploi et expérience du chômage », *Temporalités* [En ligne] 29. URL : <http://journals.openedition.org/temporalites/6249>
- D'HALLUIN E. 2012. *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- ETZOLD B., 2017. “Capitalising on asylum–The reconfiguration of refugees’ access to local fields of labour in Germany”, *Refugee review* 3, p. 82-102.
- FASSIN D., KOBELINSKY C., 2012, « Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral », *Revue française de sociologie* 53(4), p. 657-688.
- FELDER A. 2016. *L'activité des demandeurs d'asile*, Toulouse, Érès.
- FIEDLER E., 2020. « Étrangers, encore un effort si vous voulez être européens ! Ethnographies d'une entreprise étatique de production d'autochtonie nationale en Europe de l'Ouest », *Ethnologie française* 178(3), p. 485-500.
- FRITSCHÉ A., 2012. « Zeit. Macht. Flüchtlinge. Und Flüchtlinge machen Zeit ? Konzeptionen biografischer Zeiten im Asylkontext », *SWS-Rundschau* 52(4), p. 362-388.
- GOEBEL S., 2020. « Geflüchtete in Anker-zentren : "Schlafen, aufwachen, essen, mehr nicht" », *Mediendienst Integration*. URL : <https://mediendienst-integration.de/artikel/schlafen-aufwachen-essen-mehr-nicht.html>
- GOLDSTEIN K., 1934. *Der Aufbau des Organismus*, La Haye, Nijhoff.
- GRIFFITHS M.B.E., 2014. “Out of time: The temporal uncertainties of refused asylum seekers and immigration detainees”, *Journal of ethnic and migration studies* 40(12), p. 1991-2009.
- HERMAN B., REA A., 2017. « La longue et sinueuse route vers l'emploi : les carrières d'insertion professionnelle des réfugiés sur le marché du travail en Belgique », *Revue européenne des migrations internationales* 33(4), p. 109-134.
- HUGUES E.C., 1996 [1950]. « Carrières, cycles et tournants de l'existence », in Hughes E.C., *Le regard sociologique*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 165-173.
- KAËS R. 2004. *Crise, rupture et dépassement*, Paris, Dunod.
- KINDELBERGER A., 2014. « Les épreuves de l'asile en Allemagne », *Migrations Société* 153-154(3), p. 11-27.
- KOBELINSKY C., 2010. *L'accueil des demandeurs d'asile : une ethnographie de l'attente*, Paris, Éditions du Cygne.

- KOBELINSKY C., 2012. « Des corps en attente. Le quotidien des demandeurs d'asile », *Corps* 10, p. 183-192.
- KOBELINSKY C., 2014. « Le temps dilaté, l'espace rétréci : le quotidien des demandeurs d'asile », *Terrain* 63, p. 22-37.
- LAACHER S., 2005. « Éléments pour une sociologie de l'exil », *Politix* 69(1), p. 101-128.
- LE COURANT S., 2016. « Méfiance et enquête de réalité. Ce que les étrangers en situation irrégulière savent de l'État », *Tracés* 31(2), p. 23-41.
- LECLERC-OLIVE M., 1997. *Le dire de l'événement (biographique)*, Villeneuve d'Ascq, PU du Septentrion.
- LECLERC-OLIVE M., 1998. « Les figures du temps biographique », *Cahiers internationaux de sociologie* 104, *Figures de la connaissance*, p. 97-120.
- LECLERC-OLIVE M., 2018. « Transmettre l'expérience : une priorité ? De la subjectivité du migrant à celle du chercheur », *Journal des anthropologues* [En ligne], hors-série. URL : <http://journals.openedition.org/jda/7621>
- LENDARO A., 2013. « Inégalités sur le marché du travail entre deux générations d'immigré-e-s. Ce que l'action publique fait aux parcours de vie », *Revue française de sociologie* 54(4), p. 779-806.
- LOCH D. (éd.), 2014. "What remains of the national models of integration? Ideal typical constructions and social realities of immigrant incorporation in Europe", *Identities* 21 (6).
- MICHEL J., 2003. « Narrativité, narration, narratologie », *Revue européenne des sciences sociales* XLI(125), p. 125-142.
- MICHEL J., 2015. *Quand le social vient au sens. Philosophie des sciences historiques et sociales*, Bruxelles, Peter Lang.
- MIGREUROPE, « Fiche pays Allemagne, 2018 », *Mission en Allemagne 2018*. URL : http://www.migreurope.org/IMG/pdf/fiche_pays_allemande_2018_ok.pdf
- MOINAT F., 2010. « Phénoménologie de l'attention aliénée : Edmund Husserl, Bernhard Waldenfels, Simone Weil », *Alter - Revue de phénoménologie* 18, p. 45-58.
- OIGIEN A., 2007. « La gouvernance, ou le mépris du politique », *Cités* 32(4), p. 137-156.
- PETTE M., 2014. « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie* 5, p. 405-421.
- PIAN A., 2017. « Devenir interprète bénévole dans des associations de solidarité à destination de sans-papiers et demandeurs d'asile. Temporalités biographiques et institutionnelles », *Sociologie* 8(4), p. 351-368.
- PLEIN DROIT, 2020. « Traduire l'exil » [dossier] 124.
- PROBST J., 2012. *Instruire la demande d'asile - Étude comparative du processus décisionnel au sein de l'administration allemande et française*, universités de Strasbourg et Marburg.
- ROTTER R., 2016. "Waiting in the asylum determination process: Just an empty interlude?", *Time & Society* 25(1), p. 80-101.
- SAGLIO-YATZIMIRSKY M.-C., 2018. *La voix de ceux qui crient*, Paris, Albin Michel.
- SCHÜTZ A., 1932. *Der sinnhafte Aufbau der sozialen Welt. Eine Einleitung in die verstehende Soziologie*, Wien, Springer.
- SCHÜTZ A., 1962. *Collected Papers I: The Problem of Social Reality*, La Haye, Martinus Nijhoff.

- SCHÜTZ A., 2003. *L'étranger* [1944], suivi de *L'homme qui rentre au pays* [1945], Paris, Allia, tr. fr. : B. Bégout.
- SCHÜTZ A., 2008 [1987]. *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Klincksieck.
- STAVO-DEBAUGE J., 2012. « Des "événements" difficiles à encaisser. Un pragmatisme pessimiste », in Cefaï D., Terzi C. (dir.), *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- STAVO-DEBAUGE J., 2017. *Qu'est-ce que l'hospitalité ? Accueillir l'étranger à la communauté*, Montréal, Liber.
- STRAUS E., 2000 [1931]. *Du sens des sens. Contribution à l'étude des fondements de la psychologie*, Grenoble, Jérôme Millon, tr. fr. : G. Thinès et J.-P. Legrand.
- TÄUBIG V., 2009. *Totale Institution Asyl. Empirische Befunde zu alltäglichen Lebensführungen in der organisierten Desintegration*, Weinheim/München, Juventa.
- TÄUBIG V., 2019. "Work as real life in the context of organised disintegration - a perspective on the everyday life of refugees", *Identities: Global studies in culture and power* 26(3), p. 339-355.
- THOMA S., 2019. « Sens commun et folie : contribution phénoménologique-anthropologique à la psychiatrie sociale d'un point de vue franco-allemand », *Revue germanique internationale* [En ligne] 30. URL : <http://journals.openedition.org/rgi/2343>
- TISATO D., 2017. « Le temps interstitiel des demandeurs d'asile », *Migrations Société* 168, p. 119-135.
- VACHET M.-S., 2018. « Proposition de refonte du règlement "Dublin" : quelle efficacité pour quels enjeux ? », *La revue des droits de l'homme* [En ligne] 13. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/3382>
- UKRAYINCHUK N., HAVRYLCHYK O., 2017. "The impact of limbo on the socio-economic integration of refugees in France", *ifo DICE Report* 15(3), p. 11-15.
- VALÉRY P., 1960 [1942]. *Œuvres II*, Paris, Gallimard.
- VAN NESTE A., 2018. « Que dit-on aux migrants ? La communication dans les centres d'accueil en Belgique », *Hermès, la revue* 82(3), p. 41-46.
- WALDENFELS B., 2001. *Bruchlinien der Erfahrung*, Frankfurt am Main, Suhrkamp.
- WALDENFELS B., 2004. *Phänomenologie der Aufmerksamkeit*, Frankfurt am Main, Suhrkamp.
- WALDENFELS B., 2010. « Attention suscitée et dirigée », *Alter - Revue de phénoménologie* 18, p. 33-44.
- WALDENFELS B., 2015. *Sozialität und Alterität*, Berlin, Suhrkamp.

NOTES

1. Je remercie Judith Hayem et Michèle Leclerc-Olive pour leur discussion stimulante de ce texte. Je remercie également les deux évaluateurs de la revue de leurs remarques. Une partie des réflexions développées dans cet article ont bénéficié du cadre et du soutien du projet de préfiguration *TheoPOL* (Théories et politiques de la reconnaissance à l'épreuve des sciences humaines et sociales, Université de Lille – AAP Interdisciplinaires 2019-2022).
2. Centres d'accueil des demandeurs d'asile.
3. Les citations dont les références sont en anglais ou en allemand ont été traduites par mes soins.

4. Tous les prénoms utilisés sont des pseudonymes. J'ai choisi d'utiliser uniquement des prénoms car je n'ai jamais utilisé les noms de famille au cours des interactions avec les demandeurs.
5. Cette volonté de « temps autre » est particulièrement prégnante dans le cas des demandeurs placés sous le régime dit de « Dublin », qui rend responsable les pays d'arrivées du traitement du dossier des demandeurs, niant les histoires et les volontés individuelles. Il s'agit alors d'un « temps cachette », comme le décrit l'un d'entre eux, où il faut se cacher pendant plusieurs mois avant de retrouver des droits. Sur « Dublin » et ses enjeux, voir l'article de la juriste Marie-Sophie Vachet (2018).
6. SPADA : structure du premier accueil des demandeurs d'asile.
GUDA : guichet unique du demandeur d'asile.
Je passe sur toutes les étapes de la demande, que l'on peut trouver de manière détaillée sur ce lien : <http://www.info-droits-etrangers.org/sejourner-en-france/lasile/la-procedure/>
7. OFPRA : Office français de protection des réfugiés et des apatrides.
CNDA : Cour nationale du droit d'asile.
8. Chiffres en 2018, fournis par l'institution, sachant que ce délai était d'environ six mois en 2016 et alors que la loi prévoit trois mois.
9. Sur le problème de la traduction dans l'exil, on se réfèrera au n° 124 (mars 2020) de la revue *Plein Droit*, intitulé *Traduire l'exil*. Pour des analyses plus centrées sur les problèmes de communication, à travers une analyse fine des documents distribués aux demandeurs, on se réfèrera à la thèse en cours d'Amandine Van Neste ; une bonne introduction à ses travaux se trouve en ligne, dans *Hermès, la revue* : « Que dit-on aux migrants ? La communication dans les centres d'accueil en Belgique » (2018).
10. BAMF : *Bundesamt für Migration und Flüchtlinge*. Cette institution est l'équivalent allemand de l'OFPRA en France. Les deux institutions instruisent les demandes d'asile. Du côté allemand, l'Office prend également en charge les politiques d'intégration, ce qui est la mission de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) en France.
11. Pour un résumé clair des différences de procédure, voir Probst, 2012, p. 157-166. (Quelques changements ont eu lieu depuis 2012, mais la structure générale de la demande est restée similaire dans les deux pays.)
12. On trouvera le texte de loi sur ce lien : <http://www.buzer.de/gesetz/12155/index.htm>
13. Voir la fiche de *Migreurop* sur l'Allemagne (2018) pour un résumé rapide du contexte politique de cette loi et des délais de procédure.
14. Cette clé est un mode de répartition des demandeurs dans le pays. Il s'agit d'un système fédéral selon lequel les arrivants sont placés dans une région selon le nombre de demandeurs d'asile que celle-ci doit accueillir d'après la clé. Ce dernier chiffre est calculé pour chaque *Land* en tenant compte à la fois de ses recettes fiscales, pour deux-tiers, et de son nombre d'habitants pour le tiers restant.
15. Ce que regrettent d'ailleurs les travailleurs sociaux. L'une d'elle m'explique ainsi : « Avant on avait le temps de les préparer, mais depuis la crise des réfugiés ils ont tellement raccourci les délais que c'est devenu impossible, on n'a plus assez de temps. Maintenant, on arrive après, on s'occupe directement des appels, ça casse toute une partie du métier et surtout on ne rend pas service aux demandeurs. » Mais même avant cette « crise », peu de préparation était offerte aux demandeurs. Voir Kindelberger (2014), qui évoque les « malentendus » qu'occasionne ce manque de préparation du côté des demandeurs.
16. Sans parler des demandeurs issus de pays d'origine « sûrs », qui ont selon la terminologie des « mauvaises perspectives de rester » et sont contraints de demeurer dans ces centres pendant toute la durée de la procédure.
17. Argent de poche ; il s'agit bien du terme officiel et non d'une expression utilisée seulement par les demandeurs d'asile. L'allocation mensuelle pour une personne est de 300 à 350 € environ.

18. Il faut ici revenir rapidement sur l'emploi de ce mot, très chargé historiquement : les lieux d'hébergement sont officiellement des endroits, des emplacements, des établissements ou des centres (*Stelle, Einrichtung* ou *Zentrum*). Beaucoup de demandeurs les appellent néanmoins « *camp* », en anglais, ou « *campo* », et des militants associatifs reprennent le terme de *Lager*, évoquant les camps de concentration et marquant ainsi le caractère excluant et contraignant du lieu.

19. Le critère de choix est simple et binaire : il se fait en fonction de la nationalité ; si les ressortissants d'un pays ont plus de 50 % de chances d'obtenir l'asile statistiquement, alors ces droits leur sont ouverts. Au moment de mon enquête, il s'agissait des Syriens, des Irakiens, des Iraniens, des Somaliens et des Érythréens. Depuis août 2019, seuls les Syriens et les Somaliens sont encore concernés.

20. L'intégration est ici comprise du point de vue des demandeurs : se « sentent »-ils ou pas intégrés ?

Sur l'intégration des demandeurs d'asile d'un point de vue économique, on se réfère à l'article de Ukrainychuk et Havrylchuk (2017), qui montre que plus la durée de l'instruction de l'asile augmente, plus l'intégration socio-économique est difficile, même après l'obtention du statut de réfugié.

21. On trouvera dans Loch, 2014, de nombreuses références sur la question, et un élargissement de la comparaison à d'autres pays européens.

22. Notamment pour ceux qui bénéficient de cours de langue, car le *JobCenter* finance leur formation et que l'investissement personnel fait presque figure de monnaie d'échange. Voir Fiedler, 2020, sur le rôle de ces cours dans un processus qu'elle décrit comme « production d'autochtonie nationale ».

23. S'il n'est pas possible de le développer ici, il faut bien sûr prendre en compte l'importance de l'espace sur la perception du temps (Kobelinsky, 2014).

24. Je le rappelle : tout le monde en Allemagne, et environ la moitié des demandeurs en France. Je ne peux entrer dans le détail ici, mais je précise que les familles, notamment quand sont présents des enfants en bas-âge, gardent un temps plus structuré même dans les hébergements. Les heures des repas et éventuellement l'école ont un aspect routinier qui peut être très éprouvant, mais est différent de l'absence de structure temporelle que vivent les hommes célibataires, qui représentent néanmoins la majorité des demandeurs d'asile.

25. ABEJ, AIDA et OZANAM sont des associations présentes à Lille ; ADA désigne « l'allocation pour demandeur d'asile ».

26. Dans le centre de premier accueil allemand où j'ai enquêté, il y avait 6 travailleurs sociaux pour environ 700 hébergés, ce qui est très peu ; le CADA français comptait quant à lui 4 travailleurs sociaux (pas tous à temps plein néanmoins) pour environ 80 hébergés. Mais il faut se souvenir qu'en France tous ne sont pas hébergés ; et que l'accompagnement social est beaucoup moins régulier dans les hébergements d'urgence.

27. L'entretien s'est fait dans un mélange d'anglais et de français. Kokou emploie ici une image forte, celle de la capture (en français), qui s'inscrit dans une parabole qu'il déploie autour de l'impression qu'il a d'être chassé (« *hunt like animals* », dit-il). L'entretien a lieu dans un contexte où il risque une expulsion (*Abschiebung*) pour s'être enfui du centre d'accueil.

28. Tisato (2017) propose de nommer ce type de tentative « la dérive », en reprenant Debord. Il m'est ici impossible de développer davantage ce cas, mais je signale que si je le suis dans les grandes lignes de ce qu'il suggère, je mets en garde contre l'absence de détails spécifiques de cette démarche de réappropriation temporelle, dans son article, face au bénévolat ou au travail par exemple. Elle n'offre pas les mêmes capacités d'ouverture temporelle.

29. Si ce n'est pas le propos ici, il faut néanmoins noter que les activités professionnelles des demandeurs d'asile, même quand elles sont légales, ne permettent que rarement une insertion durable sur le marché du travail, même après l'obtention du statut de réfugié (ce qui n'est

évidemment pas le cas pour tout le monde !), comme Herman et Réa (2017) l'ont étudié pour la Belgique. De manière générale, leur situation rejoint celle des immigrés, pour qui l'accès à l'emploi est de plus en plus compliqué depuis les années 2000 (Lendaro, 2013).

30. Et même s'il faut signaler que les événements ayant conduit à l'exil peuvent représenter de tels chocs, difficiles à mettre en récit. Sur ces difficultés à agencer des événements traumatiques et à les mettre en récit, voir par exemple Michel (2003) et Leclerc-Olive (2018).

31. Par cette formule, je veux signifier que la gestion de la procédure laisse les migrants « aux bords du monde », selon l'expression de Michel Agier. Par-là, ils font face à une « disparition de l'espace *public* » qui affecte le « minimum d'identité » nécessaire pour rester actif dans le monde (Agier, 2003, p. 75). La perspective de l'État est tout entière tournée vers son intérêt – traiter les dossiers administratifs efficacement – sans que le demandeur ne soit réellement traité comme *pouvant faire partie de la société*. Le « management intégré » des demandeurs d'asile, selon les mots du directeur du BAMF, est finalement un nouvel avatar de l'esprit gestionnaire de nos sociétés capitalistes, analysé depuis longtemps par Boltanski et Chiapello. La « gouvernance » de l'asile représente, pour reprendre les mots d'Albert Ogien, une « lente disparition de l'attention portée au sens de l'action publique » (2007, p. 154).

RÉSUMÉS

Le temps des demandeurs d'asile est fait d'attente : il est contraint par la procédure. Sur le temps long, l'ennui prédomine. Mais il faut aussi se soumettre au rythme imposé par les institutions en charge de l'asile, qui diffère quelque peu en France et en Allemagne et sort le temps vécu d'une pure uniformité.

L'objectif principal de cet article est de donner à voir la matérialisation de ce temps long de la procédure sur la vie quotidienne des demandeurs, depuis les côtés les plus subis jusqu'aux possibilités de faire face à l'imposition de normes temporelles en retrouvant un temps à soi. Je montrerai néanmoins que quelle que soit l'inventivité des demandeurs pour s'élever contre ce que l'institution leur impose, le basculement permanent entre « monde-de-la-vie » et institutions rend leur expérience temporelle particulièrement dure à surmonter. L'expérience de l'attente n'est pas toujours dépassée.

The time of asylum seekers is made up of waiting. This time is constrained by the procedure. Over the long term, boredom predominates. But one must also submit to the tempo imposed by the institutions in charge of the asylum, which differs in France and in Germany and removes the pure uniformity of the lived-time.

The main objective of this paper is to show the materialization of this long time of the procedure on the daily life of seekers, from the most passive sides to the possibilities to face the imposition of temporal norms by finding a time for oneself. Nevertheless, I will claim that even if seekers are as inventive as can be in protesting against what the institution imposes on them, the permanent switching between the “lifeworld” and institutions makes their temporal experience particularly hard to face. The experience of waiting is not always overcome.

Definido por el procedimiento administrativo, el tiempo de los solicitantes de asilo está hecho de espera. El aburrimiento se impone a largo plazo. Pero también hay que someterse al ritmo impuesto por las instituciones encargadas del asilo, que difiere un poco en Francia y en Alemania

; un ritmo que extrae el tiempo vivido de una pura uniformidad. El objetivo principal de este artículo es mostrar cómo la larga duración del procedimiento afecta la vida cotidiana de los solicitantes de asilo, desde los aspectos más sufridos hasta las posibilidades de hacer frente a la imposición de normas temporales, encontrando un tiempo propio. Mostraré, sin embargo, que por muy inventivos que sean los migrantes para enfrentarse a lo que la institución les impone, el vuelco permanente entre “mundo-de-la-vida” e instituciones hace que lo vivido sea especialmente difícil de superar. La experiencia de la espera no siempre se supera.

INDEX

Palabras claves : solicitantes de asilo, tiempo del procedimiento, tiempo vivido, espera, socio-fenomenología, Francia, Alemania

Mots-clés : demandeurs d’asile, temps de la procédure, temps vécu, socio-phénoménologie, France, Allemagne, attente

AUTEUR

AUDRAN AULANIER

CEMS/EHESS, Institut Convergences Migrations

54 boulevard Raspail, 6e étage, 75 005 – Paris

audran.aulanier@gmail.com